

# La lettre agricole

## GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION



EAU



BIODIVERSITÉ



BOCAGE



AGRICULTURE

### ÉDITO



L'agriculture est au cœur des enjeux du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération : développement économique, ressource en eau, préservation de l'environnement et de la biodiversité, mais aussi aménagement de l'espace.

Et à la lecture de cette lettre agricole, vous constaterez que l'eau est un sujet prépondérant dans les sujets abordés. En effet, tout le territoire de l'Agglomération est concerné : des sources aux estuaires, nous travaillons à protéger la ressource en eau, préserver la biodiversité et atténuer les dysfonctionnements hydrologiques, tout en préservant la rentabilité économique des entreprises agricoles du territoire.

De l'installation jusqu'à la fin de carrière, Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite accompagner les agriculteurs. C'est pourquoi il sera aussi question de transmission, dans cette lettre à destination des agriculteurs.

Bonne lecture !

**Christian PRIGENT | Vice-président Énergie, agriculture, alimentation**



## 1. Travail sur les périmètres de protection de captage (PPC)

L'Agglomération est responsable de 7 périmètres de protection de captage d'eau potable (Moulin Bescond, Pont Cariou, Rocher du Corbeau, Pont Caffin, Bois de la Roche, La Boissière, Le Gollot).

Ces périmètres sont définis par des arrêtés préfectoraux, documents réglementaires qui :

- délimitent les zones de protection de la ressource : zone sensible (au plus près du prélèvement) et zone complémentaire (au-delà de la zone sensible).
- imposent des servitudes, c'est-à-dire des contraintes d'activités selon la zone concernée au sein du périmètre.

Toutes les activités y compris agricoles sont donc contraintes par les arrêtés préfectoraux, selon la zone sensible ou complémentaire.

Exemple de contraintes liées à une activité agricole (liste non exhaustive) :

- Les parcelles agricoles en zone sensible doivent être boisées ou en prairie permanente.
- Les apports de fertilisants sont limités en zone complémentaire.

L'Agglomération œuvre à la sécurisation de la ressource en eau du territoire. Dans ce cadre, elle accompagne les propriétaires et les exploitants de parcelles situées au sein des périmètres de protection de captage d'eau potable.



Si vous êtes agriculteur et concerné par ce sujet, vous pouvez vous rapprocher de la technicienne agricole pour échanger au sujet des arrêtés ou pour bénéficier d'un diagnostic de changement de pratiques.

### L'Agglo' agit pour l'agriculture

**45 000 €**

d'aides à l'installation versées en 2025 à **18 nouveaux agriculteurs** du territoire

**1.94 M€**

sollicités via les demandes d'engagement MAEC en 2025

**0 €**

de reste à charge pour les agriculteurs pour les diagnostics et travaux de lutte contre le ruissellement (financés dans le cadre du dispositif Breizh Bocage et de l'Accord de Territoire.)

**218 000 €**

investis entre 2024 et 2025 sur le bassin versant du Correc pour la restauration des milieux aquatiques

**8 agents**

de l'Agglomération ayant des missions en lien avec l'agriculture



## 2. Bassins versants du Quinic et du Correc (Communes de Plourivo, Kerfot, Paimpol, Yvias)

Situés au Nord de l'Agglomération, les bassins versants du Quinic et du Correc connaissent de nombreux dysfonctionnements hydrauliques à l'origine de phénomènes impactant les écosystèmes aquatiques, mais aussi le quotidien des habitants du territoire.

En effet, il est observé un fort contraste entre les saisons. Durant l'hiver et lors de gros orages, on observe de fortes crues, alimentées par des ruissellements importants, provoquant des inondations, des coulées de boue de plus en plus fréquentes.

En revanche, durant la période estivale sont constatés des débits très faibles, et même l'assèchement complet des cours d'eau principaux. D'ailleurs, ces cours d'eau sont fortement incisés, le lit s'est creusé lors des à-coups hydrauliques, et des sédiments fins s'accumulent, favorisant le colmatage du lit.

**6** événements majeurs depuis 2020 (inondations, coulées de boue, débordements)

**2** sécheresses récentes ayant entraîné des assècs importants

**1** étude Quinic-Correc réalisée

**40 000 €** dépensés en moyenne par la Ville de Paimpol après chaque événement majeur pour l'évacuation des boues (environ 240 000 € dépensé par la commune depuis 2020 pour ce genre d'événements)

Crues hivernales et fortes inondations

Coulées de boue de plus en plus fréquentes

Assèchement estival des cours d'eau

Incision des cours d'eau

Colmatage et accumulation des sédiments

### DES DÉMARCHES DÉJÀ ENGAGÉES

#### BASSIN VERSANT DU QUINIC

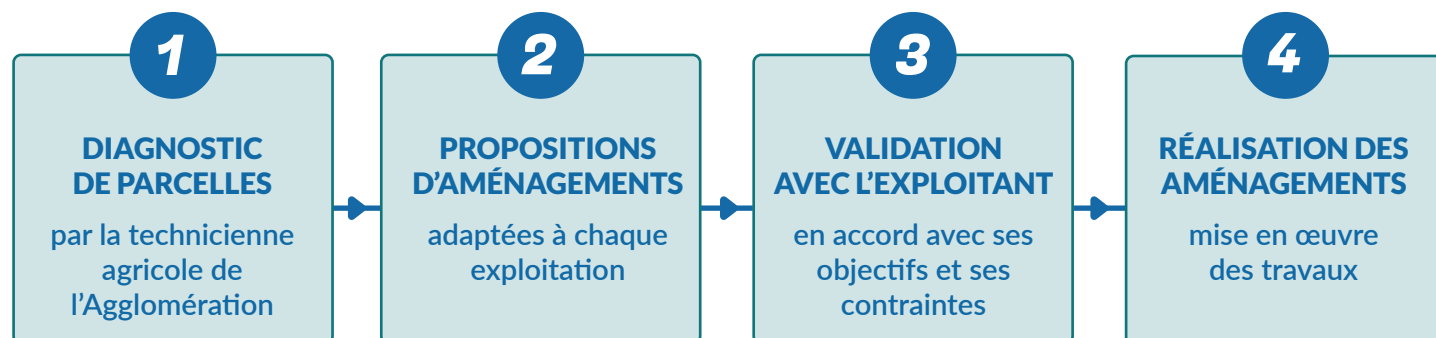
L'Agglomération a réalisé, en 2025, une étude sur les problématiques de ruissellement et d'inondation, qui a permis d'identifier les secteurs d'interventions prioritaires.

#### BASSIN VERSANT DU CORREC

L'Agglomération finalise un programme de travaux de restauration des milieux aquatiques entamé en 2021. Il convient donc de consolider ces réalisations pour lesquelles l'Agglomération a effectué des investissements conséquents.

Face à ces enjeux et dans la continuité de la dynamique déjà engagée sur le territoire, l'Agglomération propose aux agriculteurs, dans le cadre d'un contrat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, un accompagnement. Celui-ci a pour objectif la réduction du ruissellement et de l'érosion sur les parcelles agricoles, nécessaire au maintien pérenne de l'activité agricole.

Cet accompagnement démarre par la réalisation d'un diagnostic de parcelles par la technicienne agricole de l'Agglomération. Ce diagnostic permettra de proposer des aménagements à mettre en place (bande enherbée, talus, fascines, baissières, aménagement d'exutoire de drains, etc...), puis de les réaliser en accord avec les exploitants.



L'ensemble de cette démarche est financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et Guingamp-Paimpol Agglomération, **sans reste à charge pour les exploitants agricoles.**



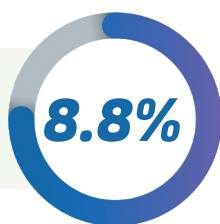
### 3. Label Rivière sauvage

Le Léguer amont et le Guic sont labellisés « Rivière Sauvage » depuis 2017. Ce label est obtenu par le respect de 47 critères dont certains sont « éliminatoires » comme celui de « l'occupation des sols et activités en fond de vallée ».

L'occupation des sols consiste à définir le type de recouvrement pour une surface donnée (prairies, cultures, bois, urbanisation etc), facteur directement responsable de la qualité physico-chimique d'un cours d'eau et qui influe sur l'hydrogéologie de ce dernier.

Aujourd'hui, les surfaces urbanisées cultivées représentent 8,8% de la surface de fond de vallée : or, atteindre le taux de 10% amènerait à la perte de ce label !

Part de surface urbanisée ou cultivée dans le fond de vallée :



SEUIL  
ÉLIMINATOIRE  
**10%**



Pour conserver ce label, il est important de maintenir en herbe le plus de surface possible dans la bande de fond de vallée correspondant à 20 fois la largeur de la rivière.

Les agriculteurs concernés seront contactés par la technicienne de l'Agglomération afin de leur présenter la démarche, de leur faire connaître les enjeux et de les accompagner pour que l'ensemble des acteurs du territoire contribuent à cette démarche favorable aux écosystèmes et valorisante pour le territoire.

### 4. Vous vous posez des questions sur la transmission de votre exploitation ?

L'Agglomération et ses partenaires œuvrent à la transmission des exploitations agricoles sur le territoire. Ces accompagnements sont gratuits, confidentiels et sans engagement.

- Ma ferme est-elle transmissible telle qu'elle est aujourd'hui ?
- Que faire si ma maison est sur l'exploitation ?
- Un jeune pourrait-il s'y installer ?
- Comment valoriser tout ce que j'ai investi au fil des années ?
- Comment trouver un nouvel associé ?
- Par où commencer ?



Des permanences sont mises en place à Guingamp avec Agriculture Paysanne 22 pour aborder vos questions et vous accompagner.

Prochaine date : Mardi 20 octobre.

Contactez :

- 07 81 67 72 07
- ac.verger@agriculturepaysanne22.fr



La Chambre d'Agriculture vous propose un bilan personnalisé réalisé soit sur votre exploitation, soit par téléphone.

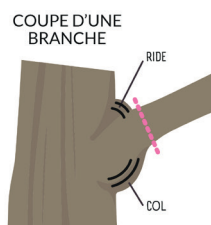
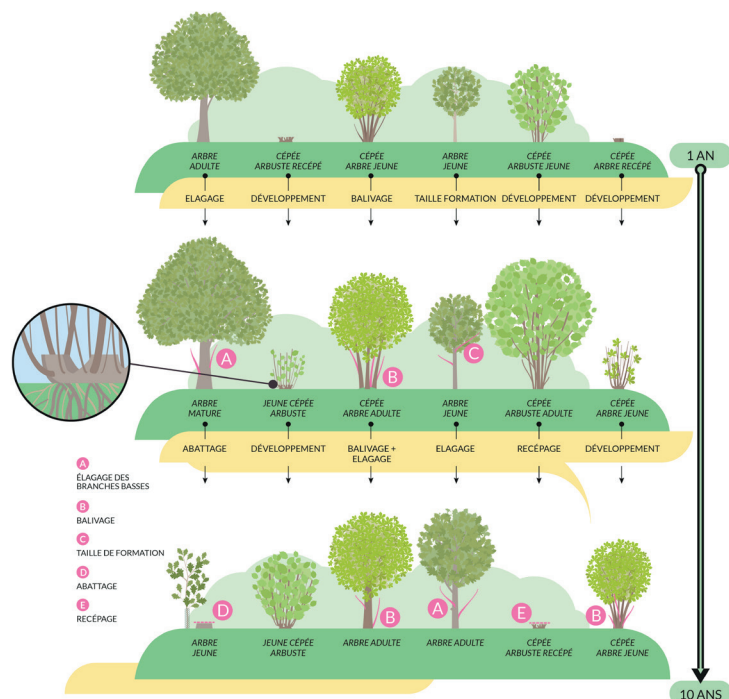
Contactez :

- 06 76 00 44 42
- karl.pierret@bretagne.chambagri.fr

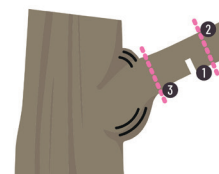


## 5. Bonnes pratiques de gestion du bocage

La gestion durable d'une haie bocagère repose sur un équilibre entre gestion des arbres de haut-jet (chêne, hêtre, charme, châtaignier) et renouvellement continu du taillis (noisetier, saule, érable). Il convient de maintenir une structure hétérogène, avec des arbres de différents âges et diamètres, en privilégiant les essences locales adaptées au milieu (chêne, châtaignier, aulne, bouleau selon le contexte) et en évitant les alignements d'une même espèce. Chaque espèce nécessite une méthode de coupe et taille adaptée, illustrée ci-dessous.



ÉTAPES À RESPECTER POUR ÉVITER UN ARRACHEMENT DE L'ÉCORCE



Les techniciens bocage de l'Agglomération accompagnent les agriculteurs et les collectivités dans la protection, la gestion et la plantation des haies.

Vous pouvez les contacter aux coordonnées ci-dessous pour toute question.



### Technicienne agricole

Contractualisation MAEC, suivi de vos engagements et accompagnement sur toutes les questions agricoles.



a.lebrigant@guingamp-paimpol.bzh



06 80 15 90 49



### Techniciens bocage

Questions sur les MAEC bocage, les projets de plantation de haies et l'accompagnement des dossiers de déplacement de haies, avec un appui en conseil et expertise tout au long de vos démarches.



bocage@guingamp-paimpol.bzh



06 49 44 39 76



### Techniciens rivière - GEMAPI

Questions sur les cours d'eau, les berges, les infrastructures sur les cours d'eau (ponts, buses...), la continuité écologique et les zones humides.



milieuquaquatiques@guingamp-paimpol.bzh



06 81 58 71 81



### Techniciens biodiversité

sur les sites Natura 2000 et Espaces naturels.



biodiversite.environnement@guingamp-paimpol.bzh



02 96 13 59 59



### Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial

Installation et transmission agricole, transformation à la ferme et débouchés locaux, lien avec la restauration collective



m.cosse@guingamp-paimpol.bzh



06 08 74 92 36